République Française
Département de la Haute-Savoie
Commune de MENTHONNEX EN BORNES

Révision du POS et élaboration du Plan Local d'Urbanisme

REUNION PUBLIQUE d'information et de débat

Du diagnostic du territoire …
… à l'émergence du projet politique.

Agence des Territoires

Bienvenue à tous !

ORGANISATION DE LA SOIREE

- Introduction de Monsieur le Maire.
- Rappel par l'urbaniste du contexte et du processus de révision du POS et d'élaboration du PLU.
- Exposé synthétique des éléments de diagnostic et présentation du projet politique.
- Echanges et débat avec vous sur les orientations retenues par le Conseil municipal.
- Temps de réunion : au plus 2 heures.

POURQUOI UNE ELABORATION DE PLU ?

- Maîtriser notre développement pour ne pas subir.
- Avoir un document d'urbanisme compatible avec le SCOT du Bassin annecien.
- Trouver une place au sein de la CC du Pays de Cruseilles et participer, dans notre intérêt, à son organisation.
- Intégrer les enjeux du développement durable pour notre qualité de vie.

UN NOUVEAU REGARD S'IMPOSE SUR NOTRE DÉVELOPPEMENT

Où vivons-nous ?

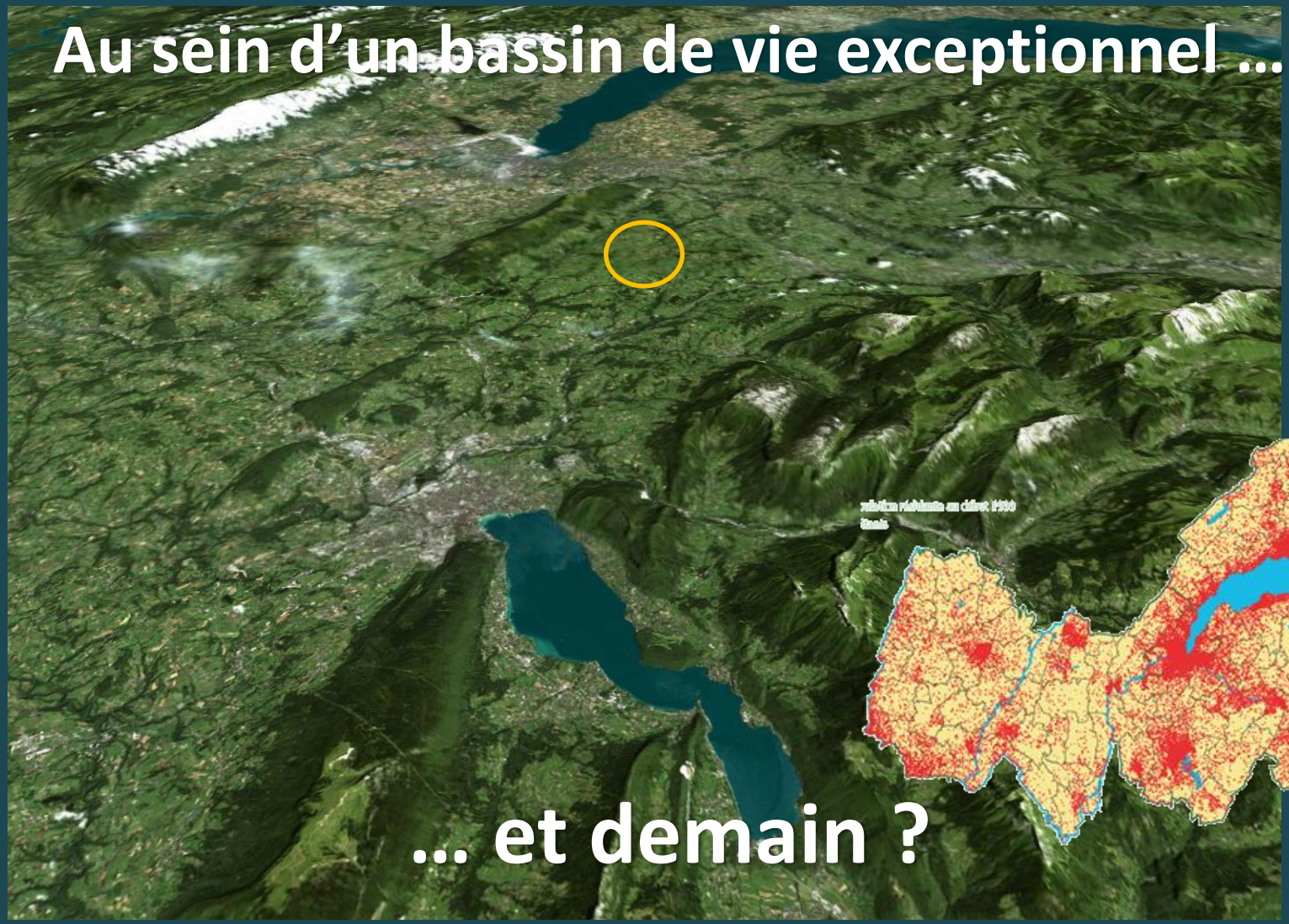

Le contexte territorial…

L'arc alpin et ses métropoles :

- Aire métropolitaine lyonnaise,
- Agglomération genevoise,
- Sillon Alpin (espaces de coopération et grands territoires).

La Haute-Savoie et l'espace transfrontalier :

- Une région dynamique et attractive, mais un espace contraint et limité.
- Un territoire riche et fragile, par ses contrastes et ses diversités.
- Un bassin de vie exceptionnel.

LA NÉCESSITÉ D'UN DÉVELOPPEMENT PLUS DURABLE…

Des préoccupations sociétales prégnantes…

- Les limites de la ressource
- La consommation de l'espace
- Les enjeux de la mobilité
- La biodiversité
- L'accessibilité au logement
- La qualité de vie
- La banalisation des paysages

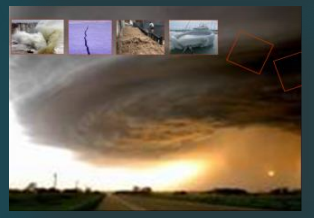

Le développement durable…

Une nécessité et une urgence face …

…aux dysfonctionnements en cours

"***Un mode de développement qui réponde aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs***".

(Rapport BRUNTLAND 1986)

Une évolution législative au service d'un développement plus durable des territoires…

LA LOI SOLIDARITÉ ET RENOUVELLEMENT URBAIN (SRU)

du 13/12/2000

Un texte majeur, qui a rénové le cadre juridique des politiques urbaines …

Une "révolution culturelle" dans l'aménagement du territoire…

DEVELOPPEMENT DURABLE ET QUALITE DE VIE

COHERENCE ET EQUILIBRES

SOLIDARITE ET PARTAGE

Une évolution législative au service d'un développement plus durable des territoires…

LA LOI SOLIDARITÉ ET RENOUVELLEMENT URBAIN (SRU)

du 13/12/2000

Un texte majeur, qui a rénové le cadre juridique des politiques urbaines …

Une "révolution culturelle" dans l'aménagement du territoire…

DEVELOPPEMENT DURABLE ET QUALITE DE VIE

COHERENCE ET EQUILIBRES

SOLIDARITE ET PARTAGE

Une évolution législative au service d'un développement plus durable des territoires…

LES LOIS "GRENELLES"

des 23/07/2009 et 12/07/ 2010

Le développement durable érigé en "priorité nationale"

MAITRISER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS SOCIETALES EN COURS

PRÉSERVER ET GÉRER LA BIODIVERSITÉ ET LES MILIEUX NATURELS

PRÉSERVER LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT TOUT EN STIMULANT L'ÉCONOMIE

GRENELLE ENVIRONNEMENT
ENTRONS DANS LE MONDE D'APRÈS

Une évolution législative au service d'un développement plus durable des territoires…

LA LOI ALUR

du 24/03/2014

Moderniser l'urbanisme dans une perspective de transition écologique des territoires

PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

OPTIMISATION DE L'USAGE DE L'ESPACE

RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

MAITRISE DE L'URBANISME COMMERCIAL

UN TERRITOIRE QUI S'ORGANISE…

Un territoire qui s'organise…

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin annécien

- Un cadre de cohérence et référence pour les différentes politiques menées sur un territoire, sur les thèmes de l'habitat, des déplacements, des équipements commerciaux, de l'environnement et de l'organisation de l'espace,…

Le futur PLU de MENTHONNEX EN BORNES aura une obligation de compatibilité avec ce dernier…

Périmètre du SCOT du Bassin Annécien

Un territoire qui s'organise…

Ce que dit le SCOT du Bassin Annécien :

- La CCPC doit permettre l'accueil d'environ 1.750 logements à l'échéance de 20 ans.
- Menthonnex est identifiée comme étant une commune de rang D, c'est à dire comme village ou petit pôle de proximité.
- Pour la consommation foncière à vocation d'habitat, de voirie et d'équipements, le DOO du SCOT précise que l'urbanisation :
  - ne peut excéder 48 ha (à répartir entre les communes d'Andilly, Cercier, Cuvat, Cernex, Copponex, Le Sappey, Menthonnex en Bornes, Saint-Blaise, Villy-le-Bouveret, Villy-le-Pelloux, et Vovray-en-Bornes),
  - doit avoir une densité moyenne d'environ 20 log./ha dans les nouvelles opérations.

A LA BASE DU PROJET DE TERRITOIRE…

LE DIAGNOSTIC

Constat général :

- Menthonnex en Bornes bénéficie d'une situation aux portes des agglomérations genevoise et annécienne et de la basse vallée de l'Arve, qui lui confère une **attractivité**, notamment pour l'habitat.
- La commune a su tirer parti de ces atouts, en développant au cours des dernières années un parc d'habitat plus diversifié, vecteur de **dynamisme démographique et un équilibre social et générationnel** de la population communale. Pour maintenir ces équilibres face aux évolutions sociétales, économiques et environnementales en cours, il conviendra de **poursuivre la diversification du parc de logement** :
  - au profit d'une urbanisation future plus économe, en termes d'espace et de coût d'infrastructures (grâce notamment à des programmes d'habitat intermédiaire et collectif),
  - permettant de préparer les conditions d'un fonctionnement plus "soutenable", en termes de renforcement de la proximité, de densité compatible avec la mise en œuvre d'une mobilité durable et accessible à tous,
  - et dans le respect des objectifs de croissance démographique attribués à Menthonnex par le SCOT du Bassin annécien.

LES ENJEUX TRANSVERSAUX ISSUS DU DIAGNOSTIC

CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITE

EMPLOIS

ANIMATION

VIE DE PROXIMITE

ACTIVITES ECONOMIQUES

QUALITE DE VIE

La protection et la valorisation du patrimoine naturel et paysager …

- La préservation de la biodiversité et de la mosaïque de milieux naturels présents sur le territoire communal.
- La préservation et la valorisation du patrimoine paysager (bâti, naturel et agricole) dans toutes ces composantes.
- La prise en compte des risques et nuisances.
- La valorisation et la structuration des espaces urbanisés au profit de la qualité du cadre de vie des personnes habitant et/ou travaillant à Menthonnex.
- L'orientation des choix de fonctionnement et de développement futurs, afin de limiter l'empreinte environnementale de l'urbanisation, que ce soit en termes de biodiversité, de limitation des risques, de gestion des ressources naturelles (énergétiques, eau,…), d'amélioration de la qualité de l'air.

LES ENJEUX TRANSVERSAUX ISSUS DU DIAGNOSTIC

CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITE

EMPLOIS

ANIMATION

VIE DE PROXIMITE

ACTIVITES ECONOMIQUES

QUALITE DE VIE

Le renforcement et l'organisation de la vie de proximité …

Le confortement des fonctionnalités urbaines de proximité au cœur de la vie communale :

- une fonction d'accueil de la population à poursuivre au bénéfice du maintien de la dynamique sociale et générationnelle,
- le renforcement d'une polarité qualitative à travers l'organisation d'un cadre de vie structuré autour d'une armature d'espaces publics de qualité,
- le renforcement de la réponse à apporter en termes d'équipements et d'infrastructures.

La maîtrise et l'orientation du développement de l'urbanisation avec :

- la poursuite du développement d'un parc de logements plus diversifié qui permettra à terme de conforter l'équilibre générationnel et social de la population et de faciliter son parcours résidentiel,
- une organisation plus économe et raisonnée du développement futur de l'urbanisation,
- un développement prenant en compte les enjeux de la mobilité de demain.

LES ENJEUX TRANSVERSAUX ISSUS DU DIAGNOSTIC

CADRE DE VIE ET ATTRACTIVITE

EMPLOIS

ANIMATION

VIE DE PROXIMITE

ACTIVITES ECONOMIQUES

QUALITE DE VIE

Le confortement d'une activité économique "de proximité"…

Le confortement des activités non nuisantes, des services de proximité et de l'emploi local, en mixité avec l'habitat.

Le maintien de conditions de pérennité de l'activité agricole (dans sa fonction économique et d'entretien du paysage), en termes d'espace et de fonctionnalité.

Le développement des loisirs de proximité, voire du tourisme, en lien avec la qualité des paysages et la valorisation du patrimoine :

- la protection et valorisation des paysages et du patrimoine rural et naturel,
- le développement des infrastructures et équipements de loisirs de proximité dans un contexte d'agglomérations, voire d'infrastructures touristiques (maillage d'un cheminement piétonnier et de sentiers, activités de pleine nature, …).

Un nouveau regard s'impose sur notre développement

LE PROJET POLITIQUE

DU CONTEXTE TERRITORIAL…

… au projet de territoire pour MENTHONNEX EN BORNES

Des évolutions accentuées,

des phénomènes exacerbés…

Une forte attractivité résidentielle

Un cadre de vie à préserver

Une économie locale à soutenir

La nécessité d'une vision plus « durable » et maîtrisée de notre développement

Des tendances à accompagner

et à maîtriser pour définir…

Un projet pour le cadre de vie

Un projet pour la qualité de vie

Un projet pour la mobilité

A la base du projet d'élaboration du PLU :
un projet politique porteur de développement durable

"L'ambition première d'un projet territorial de développement durable

est d'engager le territoire, ses acteurs et ses habitants

dans une démarche d'amélioration continue

guidée par les finalités du développement durable"

(Cadre national de référence pour des projets territoriaux de développement durable).

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

la convergence de trois préoccupations d'ordre

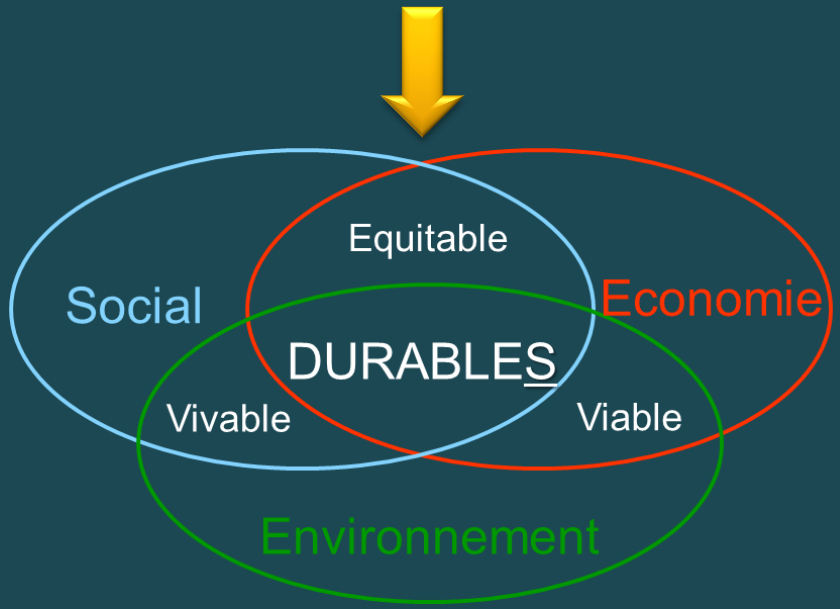

Qu'est-ce-que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ?

Sur le fond

Pièce obligatoire du PLU, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est une « charte politique » d'aménagement du territoire communal, qui doit :

- respecter les principes d'équilibre et de durabilité (articles L. 101-1 et L. 101-2 du Code de l'Urbanisme).
- être compatible avec les orientations du SCOT du Bassin annécien.

Sur la forme

Le PADD constitue une pièce obligatoire du dossier de PLU. Bien que non opposable aux permis de construire, il est essentiel dans la cohérence du document d'urbanisme : les autres pièces du PLU qui ont une valeur juridique doivent être en cohérence avec le PADD.

Qu'est-ce-que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ?

Les 3 objectifs du PADD

Fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Arrêter les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Définir les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Des enjeux aux orientations du PADD :

LE PADD :
des objectifs déclinés en orientations …

I Œuvrer pour le maintien de l'animation et du lien social au village

LES OBJECTIFS DECLINES

1 **Conforter la vie et l'animation du village en vue de garantir sa pérennité**

Conforter la vie et l'animation du village en vue de garantir sa pérennité

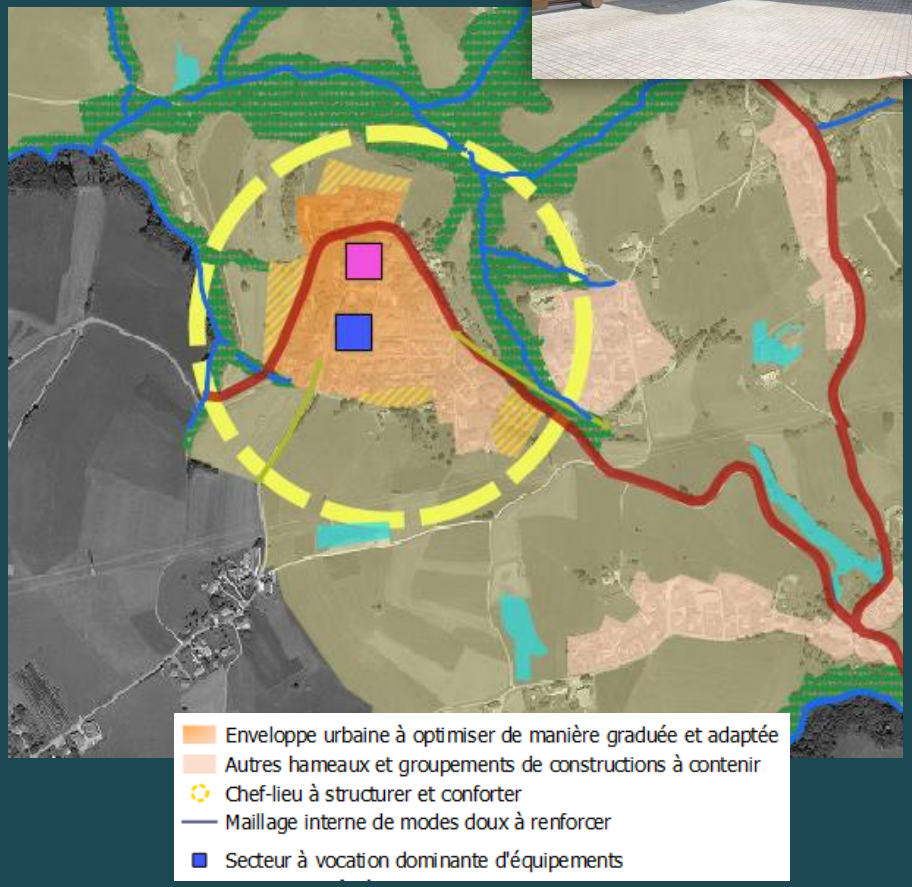

Renforcer la structure bâtie du Chef-lieu au profit de la qualité de vie des habitants de la commune.

Maintenir, un cadre d'équipements publics et collectifs adapté au contexte communal

Poursuivre et soutenir la diversification du logement en faveur de la dynamique sociale et générationnelle de la population.

Conforter la vie et l'animation du village en vue de garantir sa pérennité

Illustration d'un schéma d'aménagement possible

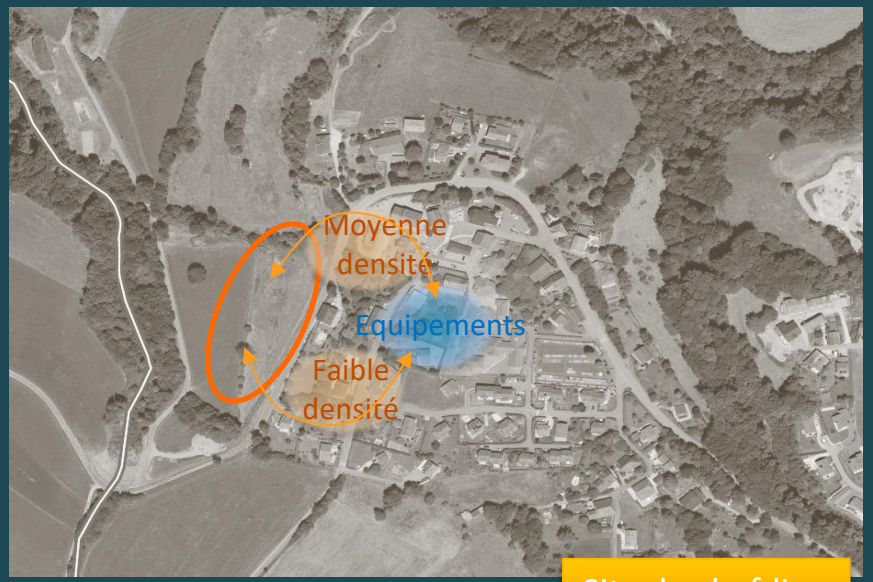

Site du chef-lieu

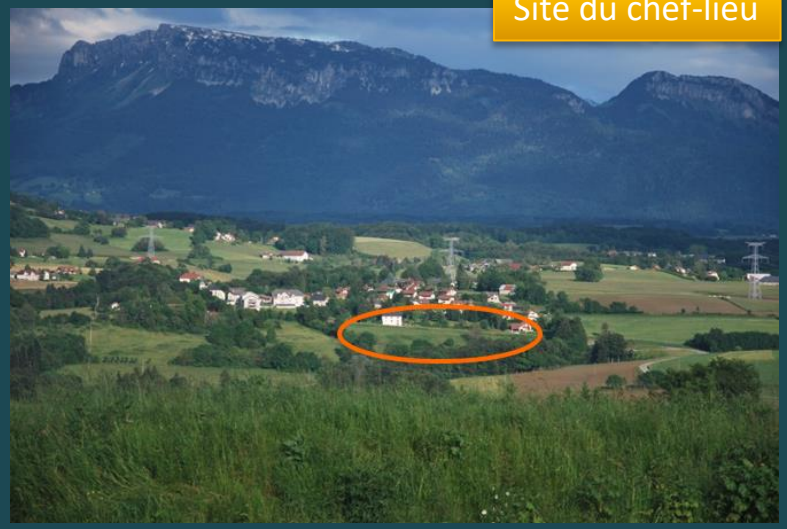

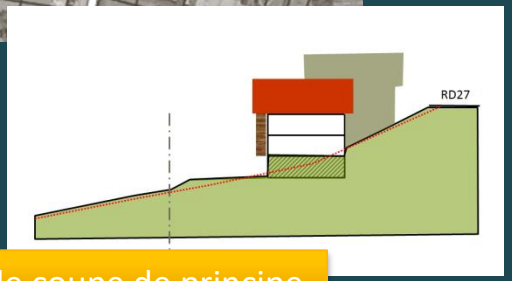

Vue de coupe de principe

LE PADD :
des objectifs déclinés en orientations …

I Œuvrer pour le maintien de l'animation et du lien social au village

LES OBJECTIFS DECLINES

Conforter la vie et l'animation du village en vue de garantir sa pérennité

2 **Soutenir le développement d'une économie de proximité, au profit de l'animation du village**

Soutenir le développement d'une économie de proximité, au profit de l'animation du village

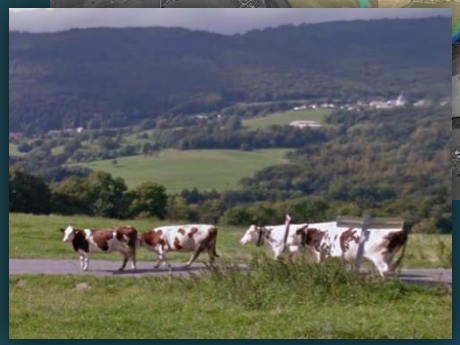

- Maintenir la pérennité de l'activité agricole sur la commune.
- Soutenir une gestion raisonnée de la forêt.
- Soutenir l'implantation des services et le maintien de l'artisanat.
- Promouvoir le développement du tourisme vert et des loisirs de plein air.

LE PADD :
des objectifs déclinés en orientations …

I Œuvrer pour le maintien de l'animation et du lien social au village

LES OBJECTIFS DECLINES

Conforter la vie et l'animation du village en vue de garantir se pérennité

Soutenir le développement d'une économie de proximité, au profit de l'animation du village

3 **Repenser le développement futur de l'urbanisation**

LE PADD :
des objectifs déclinés en orientations …

3 **Repenser le développement futur de l'urbanisation**

Éléments de cadrage :

- 48 ha, alloués par le SCOT aux communes de rang D de la CCPC, soit ≈ 6 ha pour MENTHONNEX EN BORNES
- Objectif de modération de la consommation d'espace : une diminution de 80% par rapport aux tendances passées :

  ≈ 18 ha consommés entre 2005 et 2016

Projet de PLU :

- <u>Échéance du PLU :</u>

  3,6 ha en extension de l'enveloppe urbaine actuelle dédiée aux logements

  Optimisation des espaces disponibles au sein de l'enveloppe urbaine

Repenser le développement futur de l'urbanisation

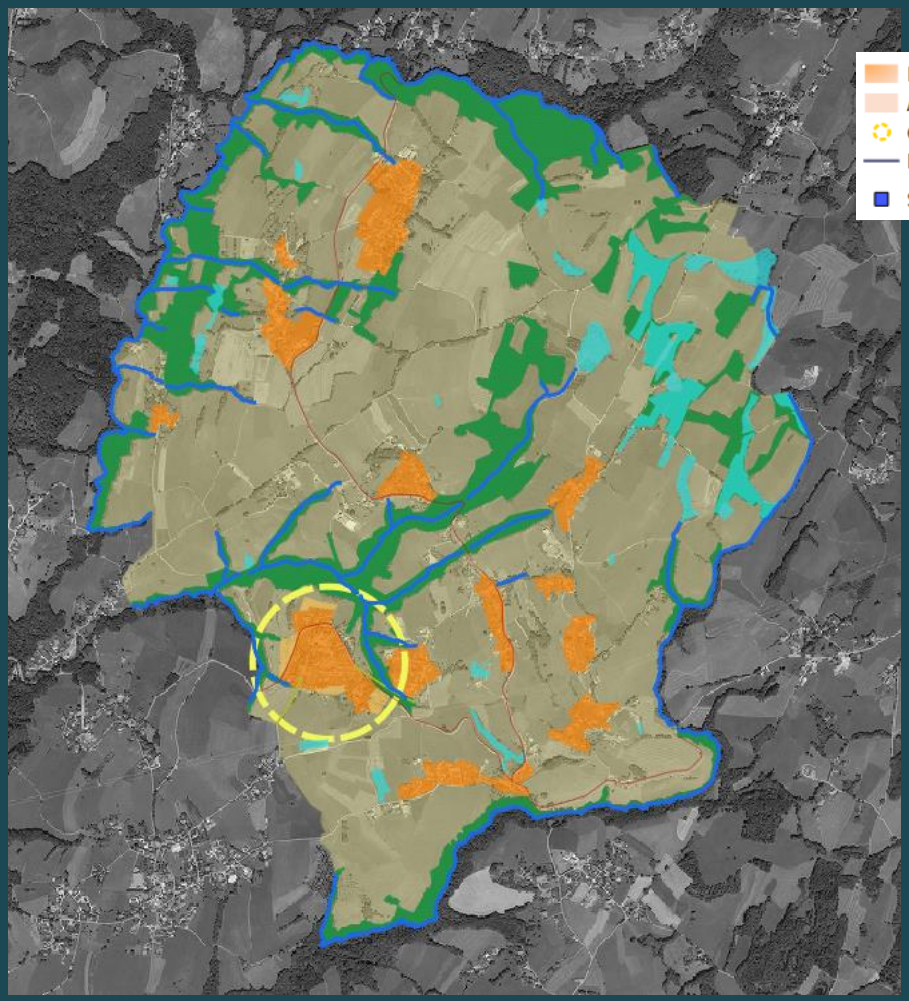

Organiser de manière économe et raisonnée le développement de l'urbanisation.

Prendre part, au regard des possibilités et des caractéristiques de la commune, à la nécessaire évolution des modes de déplacement.

LE PADD :
des objectifs déclinés en orientations …

II Préserver le cadre de vie dans toutes ses composantes, facteur de qualité et d'attractivité pour la commune

LES OBJECTIFS DECLINES

1 **Préserver et valoriser le cadre environnemental de la commune.**

Préserver et valoriser le cadre environnemental de la commune.

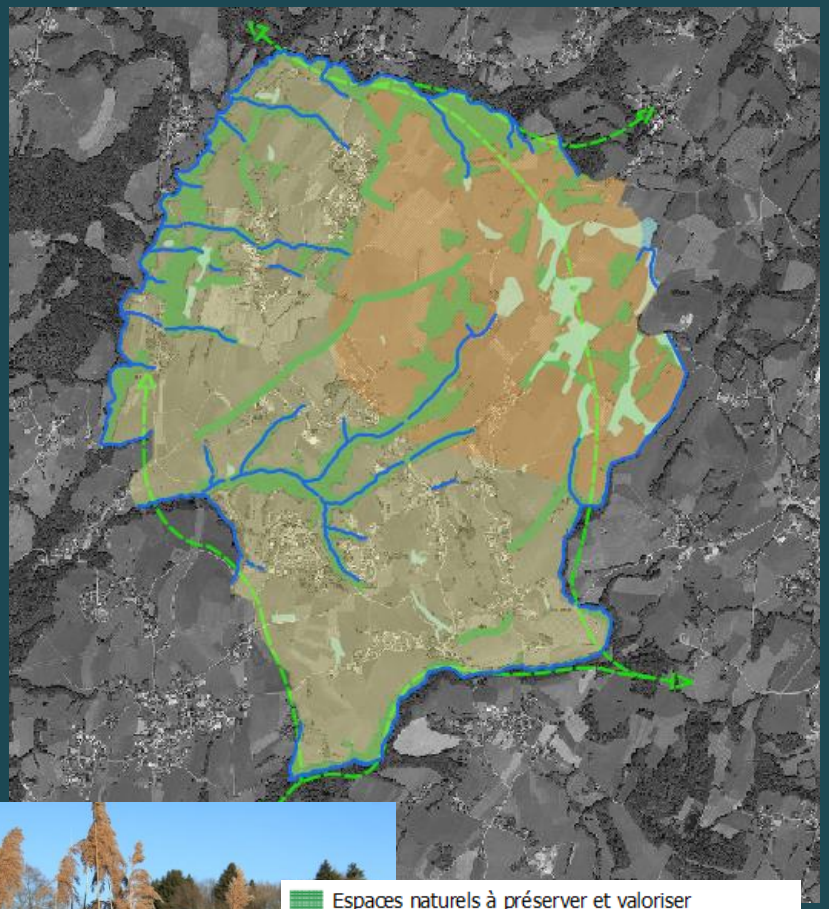

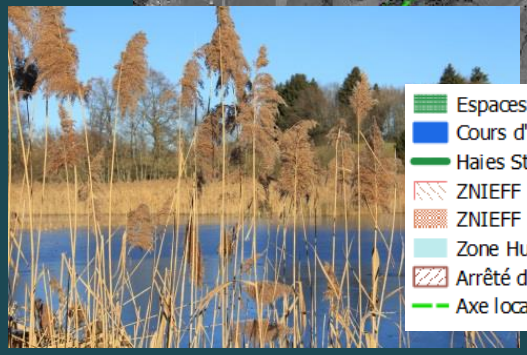

Préserver les fonctionnalités écologiques du territoire communal :

- Protection des réservoirs de biodiversité (zone de tourbières, zones humides, cours d'eau et ripisylves, ZNIEFF de type 1 et 2, …) et de leur espaces relais,
- Préservation des continuités inter-massifs et axes de déplacements locaux de la faune

Œuvrer pour limiter les pollutions et les nuisances, et prendre en compte les risques naturels et technologiques.

Soutenir une gestion "raisonnée" de la ressource, et promouvoir les économies d'énergie.

LE PADD :
des objectifs déclinés en orientations …

II Préserver le cadre de vie dans toutes ses composantes, facteur de qualité et d'attractivité pour la commune

LES OBJECTIFS DECLINES

Préserver et valoriser le cadre environnemental de la commune.

2 **Maitriser l'évolution du paysage, afin de sauvegarder le caractère rural de la commune**

Maitriser l'évolution du paysage, afin de sauvegarder le caractère rural de la commune

Permettre la valorisation du patrimoine architectural et rural.

Préserver le paysage rural des Bornes dans toutes ses composantes.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

A vous la parole …